

déterminée des biens de l'Eglise. » (*Diction. de théologie, 1756.*)

« *Bénéfice* se dit, dans le droit canonique, d'un titre ou d'une dignité accompagnés d'un certain revenu. » (*Grand Vocabulaire français.*)

« *Chamarier*. Dignité de l'Eglise de Lyon. (*Dict. de Trévoux.*)

« C'est le titre que porte le premier dignitaire de l'église de Saint-Paul de Lyon. » (*Grand Vocab.*)

Ce titre se rencontre aussi parmi ceux des chanoines de Saint-Jean. « Le *chamarier* (*camerarius*) était chargé des fonds affectés à la défense des terres et des droits de l'Eglise. Il avait en outre la garde des portes et des clés du cloître. » (*Obituar. Lugd. ecclesiae*, publié par M. C. Guigue, 1867. Introduction, p. xxvii.) Tous les amateurs d'archéologie lyonnaise connaissent le remarquable intérieur de la maison située à l'angle des rues Saint-Jean et Porte-Froc, laquelle fut bâtie, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, par François d'Estaing, chamarier de Saint-Jean. Le *Grand Vocabulaire français* se trompe donc en attribuant spécialement au chapitre de Saint-Paul la dignité de chamarier, puisqu'elle existait dans l'église métropolitaine. Cependant il se pourrait que ce titre fût particulier au diocèse de Lyon. En effet, le *Dictionnaire de Trévoux* dit simplement, sans autre explication : » Dignité de l'église de Lyon. »

« *Habitué*. Prêtre qui s'attache volontairement au service d'une paroisse<sup>7</sup>, qui va y dire la messe, l'office. (*Dict. de Trévoux.*)

« *Perpétuel* se dit d'un prêtre qui remplit les fonctions de curé sans en avoir la qualité, et qui n'est pas amovible ou destituable. » (*Grand Vocab.*)